

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 Juin 2020

Date d'affichage 10 Juin 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 29

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200617-DEL_20_17_06_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2020

Affichage : 23/06/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le DIX SEPT JUIN à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Gaëtan THOMAS, Mme Françoise PELLodi, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Thierry BODIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés : /

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Delphine LETESSIER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE – ASSURANCES VILLE/CCAS/FOYER LOGEMENT/SIAD ET CCHS

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise envisage de relancer une consultation marché public en vue de renouveler ses contrats d'assurance. Dans ce cadre, cette dernière recourt aux services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage compte tenu de la particulière technicité de la matière.

Par ailleurs, elle a sollicité la commune et les structures satellites qui y sont rattachées afin de savoir si elle serait intéressée pour participer à un éventuel groupement de commandes.

La ville de La Ferté-Bernard, le Centre Communal d'Action Sociale, le Service des Soins Infirmiers A Domicile, le Foyer Logement « le Closeau » et la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise souhaitent, afin de faciliter les procédures de marchés publics et de permettre une meilleure efficacité dans la gestion des contrats, s'unir en groupement de commande pour renouveler les différents contrats assurances.

Marché ASSURANCES

- Dommages aux biens (sinistres sur les biens),
- RC (réparation d'un préjudice causé à autrui),
- Protection fonctionnelle (par les fonctions exercées par les agents et élus de la collectivité),
- Flotte automobile,

- **Risques statutaires** (garantir le risque que la collectivité peut avoir. Celle-ci a la possibilité de recourir à un organisme assureur par procédure d'Appel d'offre.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de groupement correspondante dont le projet est joint en annexe à la présente délibération et de désigner la Communauté de communes comme coordonnateur dudit groupement.

Sur le plan de la procédure, une fois la convention signée, la Communauté de communes va lancer une procédure de marché public afin de sélectionner un assistant à maîtrise d'ouvrage, lequel sera chargé de définir avec les différents membres l'assiette des contrats futurs (biens, personnel, etc.), la sinistralité et les garanties à souscrire.

Ce travail permettra dans un second temps à la Communauté de communes de lancer une nouvelle procédure de marché public en vue de sélectionner les compagnies d'assurance pour chacune des collectivités adhérentes en fonction des besoins préalablement définis et des couvertures risques souhaitées par chaque membre.

Dès que cette sélection sera opérée, il appartiendra à chaque membre d'assurer la bonne exécution du ou des contrat(s) d'assurance.

Sur le plan financier, chaque membre participera aux frais du groupement de commande selon les modalités suivantes :

- Pour les frais de procédure et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le coût total sera réparti comme suit :

Montant assistance maîtrise d'ouvrage ASSURANCE collectivité =

$$\frac{\text{Montant assistance maîtrise d'ouvrage} \times \text{Montant marché ASSURANCE collectivité}}{\text{Montant marché ASSURANCE tous lots confondus}}$$

- Pour les montants des marchés de service ASSURANCE, l'exécution de chaque contrat sera du ressort de chaque membre du groupement et par conséquent, chacun sera responsable du paiement des primes d'assurances associées.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au groupement de commande et de désigner la CCHS comme coordonnateur dans les conditions précitées.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1414-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L.2113-6 et suivants,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commande pour la passation et l'exécution de deux marchés publics de service ayant pour même objet le renouvellement de leurs contrats d'assurances (Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et marché d'assurance).

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

VALIDE la création d'un groupement entre la Ville de La Ferté-Bernard, le Centre Communal d'Action Sociale de La Ferté-Bernard (pour ses propres besoins, ceux de son foyer logement et de son service des Soins Infirmiers A Domicile) pour la passation et l'exécution de deux marchés publics de service ayant pour même objet le renouvellement de leurs contrats d'assurances (Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et marché d'assurance),

ADHERE au groupement de commande précité,

DESIGNE la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise coordonnateur du groupement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à régler tous les frais correspondants.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants, (29 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

- .

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU